

Synthèse



L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental

Autosaisine – Avis adopté en séance plénière des 7 et 8 décembre 2022.

Contexte & enjeux

Dans un contexte de crise sanitaire, de problèmes de démographie médicale, de vieillissement de la population et d'augmentation des maladies chroniques, le CESER s'interroge sur l'accès aux soins de la population du Grand Est.

Dans ce temps particulier où la santé fait débat (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, rapports parlementaires issus des deux assemblées, négociation de la nouvelle convention médicale ou des ateliers en région du Conseil National de la Refondation), le CESER tente d'apporter ses propres réflexions en s'appuyant sur les nombreuses auditions.

Le CESER a pu dresser un panorama de l'accès aux soins où de multiples acteurs interviennent autour des patients et des professionnels de santé. Communiquer sur l'existant, évaluer les dispositifs, développer ce qui fonctionne, agir sur les représentations ou interroger des principes à faire évoluer, tels sont les axes sur lesquels le CESER considère qu'il faut agir.

Préconisations & Recommandations

Le CESER formule plusieurs préconisations pour favoriser l'accès aux soins pour tous dans le Grand Est.

1) Enjeux dans les politiques publiques

Le CESER préconise au Conseil régional d'accompagner les territoires à mieux valoriser leurs atouts pour attirer une réponse médicale qui elle-même redonnera de l'attractivité aux territoires.

Le CESER préconise au Conseil régional d'accompagner les initiatives qui permettent aux populations isolées, non véhiculées, de se rendre chez les professionnels de santé à moindre coût et ainsi de réduire les visites à domicile chronophages pour les médecins et génératrices de perte de temps médical.

Le CESER préconise à l'ensemble des intercommunalités de mettre le thème de la santé et de l'accès aux soins dans les priorités des politiques à mettre en œuvre. Il les invite à porter une analyse des enjeux sur ces questions en s'appuyant sur des données qualitatives et quantitatives. Le CESER invite les intercommunalités à mettre en place une stratégie pour maintenir les services de santé existants et à s'appuyer sur les données récoltées pour anticiper les difficultés d'accès aux soins de la population.

Le CESER propose aux collectivités locales de favoriser la mise en place de Maisons de Santé Pluri-professionnelles en exercice libéral permettant une coordination des soins. De même, ces collectivités locales peuvent accompagner la création de Centres de Santé qui répondent à l'aspiration de professionnels de santé optant pour l'exercice salarié.

Le CESER propose aux communes, intercommunalités et conseils départementaux de construire une politique de prévention et de dépistage des pathologies les plus fréquentes à l'échelle des territoires. Il insiste sur l'importance de coordonner les acteurs de prévention pour gagner en efficacité sur un territoire donné. Il recommande de renforcer le pouvoir d'agir des habitants, en allant vers les populations notamment celles qui sont éloignées des actions de promotion de la santé afin d'agir sur tous les déterminants de santé.

Le CESER suggère aux communes et intercommunalités de s'appuyer sur les Contrats Locaux de Santé (CLS) existants pour développer des actions favorisant l'accès aux soins. De plus, le CESER recommande à l'Agence Régionale de Santé de tendre vers leur couverture régionale, de mettre en place des moyens pour renforcer l'ingénierie, accompagner les porteurs de projets et mettre en place une enveloppe financière dédiée, mais aussi de veiller à une

bonne articulation et imbrication des outils locaux de santé (projet d'établissement des hôpitaux, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Schéma Départemental d'accès aux soins, Projet Territorial de Santé mentale...) avec les Contrats Locaux de Santé.

Le CESER propose au Conseil régional de valoriser les actions innovantes lors d'une rencontre régionale annuelle sur les Contrats Locaux de Santé.

Le CESER préconise au Conseil régional de faciliter l'accès à une complémentaire santé pour tous et en permettant à chacun de trouver la meilleure proposition en fonction de sa situation personnelle. Il préconise la création d'un guichet unique permettant aux publics précaires et aux associations caritatives l'accès à une information, un accompagnement dans les démarches administratives permettant l'accès aux soins.

Le CESER propose au Conseil régional et à l'Agence Régionale de Santé d'évaluer l'efficacité des aides à l'installation à destination des professionnels de santé.

2) Enjeux pour les professionnels de santé

Le CESER préconise à l'Etat d'accroître les délégations données aux pharmaciens sur la vaccination ou encore le renouvellement des ordonnances, compte tenu de l'expertise démontrée sur la période de la crise sanitaire. Il préconise au Conseil régional et à l'Agence Régionale de Santé, de promouvoir les métiers d'assistants médicaux et d'infirmiers de pratique avancée auprès des professionnels de santé et du grand public. Il propose par ailleurs d'en former plus pour libérer du temps médical et accueillir davantage de patients.

Le CESER encourage le développement et la coordination des acteurs de la santé. A cette fin le CESER propose de poursuivre la structuration et la généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) par l'Agence Régionale de Santé.

Le CESER préconise à l'Etat de faire évoluer le principe de la liberté d'installation des médecins libéraux en vigueur depuis 95 ans (1927) pour permettre à tous quel que soit le territoire, d'accéder aux soins de proximité. Le CESER est favorable au déploiement de la téléconsultation dans les lieux où l'accompagnement physique par des professionnels de santé est possible (cabinets d'infirmiers, pharmacies ou autres auxiliaires médicaux).

3) Enjeux pour la démocratie sanitaire

Le CESER préconise aux collectivités locales et à l'Agence Régionale de Santé de s'appuyer davantage sur les différentes instances de démocratie sanitaire afin de prendre en compte les réalités du terrain. Le CESER préconise de créer davantage de liens entre l'utilisateur et les instances décisionnelles ainsi qu'une meilleure coopération au niveau local entre élus, professionnels de santé et population.



Daniel FONTAINE
Président de la Commission
Cohésion Sociale



Véronique GLOUX
Rapporteur de la Commission
Cohésion Sociale